la fibre

ALLFIBRE
AVEYRON LOT LOZÈRE - ALLIANCE THD
LA FIBRE POUR TOUS

Orange Concessions

# JE SUIS LOCATAIRE DANS UNE MAISON
# LES ÉTAPES À SUIVRE POUR PASSER À LA FIBRE

Je souhaite installer la fibre

Je contacte l'opérateur de mon choix

Un technicien intervient chez moi

Le raccordement est-il possible ?

- OUI → La fibre est installée immédiatement !
- NON → Un blocage est identifié par le technicien

Où se situe le problème ?

- DOMAINE PUBLIC → ALLiance Très Haut Débit, l'opérateur d'infrastructure intervient. Les travaux sont à sa charge.
- DOMAINE PRIVÉ → Le locataire demande une preuve du blocage au technicien

Le fourreau existe-t-il déjà ?

- NON → NOUVELLE ADDUCTION NÉCESSAIRE : Accord entre propriétaire et locataire sur les travaux
- OUI → Fourreau bouché, cassé ou écrasé ?
  - VÉTUSTÉ OU AFFAISSEMENT : Le propriétaire prend en charge les travaux
  - DOMMAGE CAUSÉ PAR LE LOCATAIRE : Le locataire prend en charge la réparation

## BON À SAVOIR

Un propriétaire ne peut pas s'opposer au raccordement à la fibre sans motif sérieux, mais n'est pas obligé de tout financer.

## LES 3 ÉTAPES INDISPENSABLES EN CAS DE BLOCAGE

**1**

### Obtenir un constat technique écrit

Le technicien doit localiser le blocage et en décrire la nature (cassé, écrasé, inexistant) avec photos.

**2**

### Informer immédiatement le bailleur

Transmettez le constat par courriel ou lettre recommandée avec accusé de réception pour acter le problème.

**3**

### Obtenir un accord écrit avant travaux

Ne lancez jamais de travaux lourds sans autorisation écrire précisant qui paiera.

la fibre

# JE SUIS LOCATAIRE DANS UNE COPROPRIÉTÉ
# LES ÉTAPES À SUIVRE POUR PASSER À LA FIBRE

**BON À SAVOIR**

Un propriétaire ne peut pas s'opposer au raccordement à la fibre sans motif sérieux, mais n'est pas obligé de tout financer.

Je souhaite installer la fibre

↓

Je contacte l'opérateur de mon choix

↓

Un technicien intervient chez moi

↓

**Le raccordement est-il possible ?**

- OUI → La fibre est installée immédiatement !
- NON → Un blocage est identifié par le technicien

**Où se situe le problème ?**

**DOMAINE PUBLIC**

ALLiance Très Haut Débit, l'opérateur d'infrastructure intervient. Les travaux sont à sa charge.

**PARTIES COMMUNES DE LA PROPRIÉTÉ**

J'informe mon propriétaire ou mon agence

↓

Le propriétaire contacte le syndic

↓

Le syndic organise les travaux dans les parties communes et informe le locataire

↓

L'opérateur revient raccorder

**DANS MON LOGEMENT**

Le propriétaire analyse le problème

- **VÉTUSTÉ OU AFFAISSEMENT** → Le propriétaire prend en charge les travaux
- **DOMMAGE CAUSÉ PAR LE LOCATAIRE** → Le locataire prend en charge la réparation

## LES 3 ÉTAPES INDISPENSABLES EN CAS DE BLOCAGE

**1**

### Obtenir un constat technique écrit

Le technicien doit localiser le blocage et en décrire la nature (cassé, écrasé, inexistant) avec photos.

**2**

### Informer immédiatement le bailleur

Transmettez le constat par courriel ou lettre recommandée avec accusé de réception pour acter le problème.

**3**

### Obtenir un accord écrit avant travaux

Ne lancez jamais de travaux lourds sans autorisation écrire précisant qui paiera.